VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

19/117/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Remplacement et extension des locaux du Centre Municipal d'Animation d'Eoures - 11, place Auphan - 11ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

19-34873-DTBS

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le remplacement et l'extension des locaux du Centre Municipal d'Animation d'Eoures sis 11 Place Auffan dans le 11 arrondissement.

Le Centre Municipal d'Animation d'Eoures est un équipement municipal du 11^{ème} arrondissement fréquenté par un grand nombre d'administrés.

Cet équipement à vocation sociale, sportive et culturelle présente aujourd'hui des installations vétustes en préfabriqué, et inadaptées au regard de l'hétérogénéité des besoins des utilisateurs du secteur.

De ce fait, il est proposé de réaliser des études visant à construire des locaux plus polyvalents et en adéquation avec les besoins recensés sur ce secteur.

Le projet portera donc sur la démolition de cette structure et la construction d'un bâtiment nouveau et plus fonctionnel permettant le développement de toutes les activités.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Action Sociale et Solidarité, année 2019, à hauteur de 120 000 Euros relative aux études.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

- ARTICLE 1 Sont approuvés le remplacement et l'extension des locaux du Centre Municipal d'animation d'Eoures situé 11, place Auphan dans le 11ème arrondissement.
- Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019, à hauteur de 120 000 Euros, pour les études.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4

La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Julien RAVIER

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019